

COMMUNIQUÉ DE LA CGT NMCA

INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE : les agents territoriaux ne doivent pas être les grands oubliés du Maire-Président

Notre syndicat a pris connaissance, dans Nice Matin, de la récente déclaration de Monsieur le Maire-Président. Il annonce demander au Premier ministre l'examen du passage de l'indemnité de résidence de 1% à 3% pour les fonctionnaires d'État des Alpes-Maritimes.

Quelle ironie ! Cette soudaine prise de position sur le coût de la vie dans le département vient conforter la revendication, longtemps ignorée, que la CGT NMCA porte depuis de nombreuses années.

Nous tenons à rappeler que cette mesure, que Monsieur le Maire-Président appelle de ses vœux, concerne l'ensemble des agents publics, notamment les agents territoriaux de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la Ville de Nice et du CCAS, dont il est l'employeur.

En effet, ils sont, eux aussi, confrontés à la cherté de la vie dans notre département, qui se classe parmi les plus coûteux de France.

Alors qu'ils exercent, au quotidien, des missions d'intérêt général et de proximité, ils subissent de plein fouet l'augmentation du coût de la vie et la dégradation de leur pouvoir d'achat.

L'indemnité de résidence est devenue obsolète à la fois du fait de son montant trop modeste et de son zonage daté, le classement des communes n'ayant plus évolué depuis 2001. Sa refonte devient urgente.

Nous ne pouvons entendre que le pouvoir en place refuse cette possibilité, en arguant d'un contexte budgétaire très contraint pour les finances publiques, alors que le monde du travail réclame aujourd'hui le progrès social et la justice fiscale.

C'est pourquoi la CGT NMCA continue à exiger :

- L'augmentation de l'indemnité de résidence à 3% du traitement de base pour compenser la cherté du logement dans le département ;
- La revalorisation du régime indemnitaire par l'augmentation immédiate de l'IFSE à hauteur de 150 euros par mois pour tous les agents.

